

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 juillet 2011**

***PROCÈS-VERBAL***

Le onze juillet deux mil onze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, BRARD, GABILLY, FUMARD, Mmes BLANLUET, CLARYS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée: Mme Sylvie DIEUDONNE

M<sup>f</sup> Gilles BRARD a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

**1° - Avis du Conseil concernant le projet de SDCI proposé par Mr le Préfet**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales, votée le 16 décembre 2010, contenant des dispositions visant au développement et à la simplification de l'intercommunalité, le Préfet d'Indre et Loire a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, puis l'a adressé aux collectivités.

Pour notre territoire, ce projet prévoit la fusion des trois Communautés de communes qui composent le Syndicat Intercommunal du Val de Vienne avec la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. L'extension du nouveau territoire au Bourgueillois, peut apparaître pertinente notamment au regard de la présence de la gare de Port-Boulet et de l'échangeur autoroutier. Ce nouvel ensemble, fort d'environ 33 000 habitants, pourrait exister et se développer entre les agglomérations de Tours et de Saumur.

Il convient de se prononcer uniquement sur la partie du projet concernant notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

-considère que le projet présenté par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, en ce qui concerne la fusion des trois Communautés de communes du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne et du Pays de Bourgueil, est cohérent au regard des objectifs de la loi et des enjeux du territoire.

-est favorable au projet de fusion des trois communautés de communes composant le Syndicat Intercommunal du Val de Vienne (Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne, Communauté de communes du Véron, Communauté de communes Chinon Rivière St-Benoit la Forêt) déjà actuellement en cours d'étude.

-est favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne à la date de la fusion des trois Communautés de communes qui le composent

-ne pourrait être favorable au projet de fusion incluant la Communauté de communes du Pays de Bourgueil, qu' à la condition que les communes de cette communauté le soient également. Cette condition n'est pas remplie aujourd'hui.

## **2°- Attribution d'une NBI à l'employé communal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que l'agent technique de 2ème classe, Monsieur Dominique Fié, répond aux conditions d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la mesure où il assure des fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules et à des tâches techniques dans une commune de moins de 2000 habitants.

Au titre de cette bonification, le nombre de points d'indice majoré attribués, pour un service à temps complet est de 10 points.

Après concertation avec l'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que cette attribution ait un effet rétroactif et soit versée à l'intéressé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :  
d'accorder, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe, Mr Dominique Fié, exerçant à mi-temps pour le compte de la commune de Seully, au titre de la NBI, une bonification de 10 points d'indice majoré.

## **3°- Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2011-2012**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la nouvelle année scolaire. Il indique que lors de la dernière réunion des Maires des Communes de la Communauté il avait été proposé de fixer ce tarif à 2,45 € par repas pour les élèves et de 3,80 € par repas pour les enseignants et intervenants extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité:

-décide de porter à 2,45 € le prix du repas à la Cantine scolaire de Seully à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour les élèves.

-décide de porter à 3,80 € le prix du repas à la Cantine scolaire de Seully à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour les enseignants et intervenants extérieurs.

#### **4°- Compétence Eclairage public du SIEIL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le SIEIL ayant pris la compétence « Eclairage public » par arrêté préfectoral du 15 avril dernier se pose l'éventualité d'un transfert de la compétence « Eclairage public » de la commune vers le SIEIL.

Le transfert ne peut se faire qu'après un audit et une remise en état éventuel du réseau aux frais de la commune.

Le coût annuel de la cotisation à la compétence est de 0,40 €/habitant et le coût de la maintenance est de 20 €/lampadaire. Pour mémoire la commune possède un réseau de 72 lampadaires.

Le conseil décide de conserver pour l'instant sa compétence Eclairage public.

#### **5°- Activités pour les ados été 2011**

Suite à plusieurs réunions dans les communes et aux rencontres ayant eu lieu dans les cars de transport scolaire, un programme d'activités (se déroulant les après-midis des mardi et jeudi) en direction des ados (11 – 17 ans) a été mis en place par la Communauté de communes avec l'aide de la CAF.

Deux animateurs sont prévus pour assurer l'encadrement et deux minibus sont mis à disposition par convention avec l'USCC.

La période retenue va du mardi 19 juillet au jeudi 4 août.

Le planning des activités et la fiche d'inscription aux sorties sont disponibles en Mairie ou en consultant le site internet de la commune <http://www.seuilly.fr>. Des informations complémentaires peuvent être obtenues en contactant Fanny Genneteau, Directrice de l'accueil ados à la Communauté de communes au 02 47 95 95 22.

#### **6°- Questions diverses**

##### **a-Informations sur les travaux :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux dans la commune :

-Le ravalement du bâtiment abritant la société « le Bon Accueil » est terminé. Le montant des travaux s'élève à 9279,98 €

-La réalisation du gué sur le Quincampoix est terminée, hormis les plantations qui ne seront faites qu'à l'automne prochain, pour un montant de 3474,38 €.

-La cour de l'école a été restaurée : l'enrobé a été refait couleur bordeaux et la cave rendant dangereuse l'entrée dans la classe des CE1-CE2 a été bouchée. Le montant des travaux est de 13352,15 €.

##### **b-Informations sur les dotations et subventions attribuées :**

-Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 2069 €

-Répartition des amendes de police : 2318 €

-Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : 20096,71 €

-Fonds d'écêtement de la taxe professionnelle pour les communes défavorisées : 19307 €

##### **c-Epicerie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mme Jouan met fin à sa gestion de l'épicerie le 28 juillet. Pour l'instant il n'y a aucun repreneur déclaré pour poursuivre cette activité.

**d-Départ de l'employée communale en CUI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Mme Laurence Barré prend fin le 31 juillet prochain.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.